

Question présentée par le député :

M. Jean Batou

Date de dépôt : 27 novembre 2018

Question écrite urgente

Département de la sécurité : un contrôle interne au-dessus de tout soupçon ?

Sur son site internet, à la rubrique « contrôle interne », l'Etat de Genève insiste sur l'importance de la détection et de la prévention des fraudes et des erreurs, appelant chaque membre du personnel à « s'adresser en tout temps à son/sa supérieur-e direct-e, à sa hiérarchie ou aux organes en charge en matière de contrôle interne, pour dénoncer des actes répréhensibles (soupçon de corruption, dysfonctionnement de gestion, indice d'irrégularités, collusion, contournement volontaire des contrôles etc.) ».

Or, le journal *Le Temps* du jeudi 22 novembre nous apprend que le trésorier de l'association des amis de Pierre Maudet, ancien conseiller municipal radical (puis PLR), ancien chef de service au département de la sécurité (DS), vient tout juste d'être engagé comme directeur du contrôle interne de ce département. Pourtant, ce « fidèle lieutenant » de M. Pierre Maudet aurait lui-même conçu et organisé par « des chemins détournés » le reversement d'une partie des dons privés reçus par cette association sur le compte personnel du conseiller d'Etat PLR ou sur celui de son parti, conduisant le quotidien à se demander si ces transactions n'ont pas violé certaines dispositions fiscales.

Questions :

- 1. Le Conseil d'Etat confirme-t-il avoir procédé à cet engagement ?***
- 2. Dans l'affirmative, juge-t-il légitime de confier le contrôle interne d'un département sensible, dont la charge vient pour l'essentiel d'être retirée à M. Pierre Maudet en raison de sa mise en prévention, à l'un de ses plus fidèles soutiens, auquel certaines indécidatesses pourraient aussi être reprochées ?***

3. *Le cas échéant, qu'entend-il faire pour rétablir la confiance du personnel et du public dans l'indépendance et l'impartialité du contrôle interne du DS ?*
4. *Le Conseil d'Etat peut-il garantir que le nouveau directeur du contrôle interne du DS n'a pas servi d'intermédiaire financier dans une transaction permettant de dissimuler certains montants au fisc, voire ne s'est pas rendu complice de blanchiment d'argent ?*